



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Nantes, le 07/09/2026

Service intermodalité, aménagement et logement
Division maîtrise d'ouvrage

Réf : DREAL44-2026-020

**RN844 – Parti d'aménagement du périphérique nantais
Mise à jour**

Note additive n° 2 du 07/09/2026

La présente note additive n°2 a pour objet :

- _ de préciser les points de départ des délais des missions de la tranche ferme et de la tranche optionnelle n°1 ;
- _ de préciser le processus de validation des livrables dans la tranche ferme ;

En conclusion :

Les pièces de la consultation modifiées sont les suivantes :

- CCAP en page 6 : article 1.3 :

Une modification est apportée concernant le démarrage des délais distincts, ceux-ci démarrent à la date de l'OS prescrivant de les commencer et non à la date de démarrage de l'exécution de la tranche (ferme ou optionnelle).

- CCTP en page 15 : article 4.1.5 et 4.1.6 :

La mention de « comité de pilotage » prévue dans la tranche ferme est une erreur. Le CCTP a été modifié.

Les modifications apparaissent en surbrillance jaune dans les documents.

Aucune autre pièce de la consultation n'a été modifiée, ni ajoutée au DCE.



Tél : 02.72.74.73.00
Mél : dreal-pays-de-la-loire@developpement-durable.gouv.fr
5 rue Françoise Giroud - CS 16 326 – 44 263 NANTES cedex 2